

WORLD TRADE ORGANIZATION

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

WT/DS33/AB/R/Corr.1

27 May 1997

(97-2233)

affectant les importations de chemises, chemisiers et blouses, de laine, tissés en provenance d'Inde" (WT/DS33/AB/R du 25 avril 1997), qui a été adopté par l'Organe de règlement des différends le 23 mai 1997, il convient de remplacer "paragraphe 7.20" par "paragraphe 6.6" (du rapport du Groupe spécial).

ESTADOS UNIDOS -